

**Membres du Comité d'experts en procréation médicalement assistée du ministère de la Santé
et des Services sociaux**

1. Dr Élias Dahdouh, président : OG-HSJ-Procréa
2. Dr Marie-Ève Bergeron : OG-CHUL-Procréa-Qc
3. Dr William Buckett : OG-CUSM
4. Dr Belina Carranza Mamane : OG-HSJ-CHUS-Procréa
5. Dr Nathalie East : OG-RN
6. Dr Annie Janvier : N-E-HSJ
7. Pascal Desrosiers : E-HSJ
8. [REDACTED], patient-partenaire
9. Sabrina Fortin, DSME, MSSS
10. Marie-Josée Lewis, DSME, MSSS
11. Geneviève Pepin, DSME, MSSS
12. France Gagnon, MSSS

Comité d'experts en procréation médicalement assistée

Mission

La mission du comité d'experts en procréation médicalement assistée (PMA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) consiste à conseiller la ministre quant aux mesures nécessaires pour assurer l'accessibilité à des services de PMA sécuritaires et de qualité dans les délais recommandés. Les avis du comité couvrent les dimensions cliniques et de recherche et incluent les enjeux éthiques de la PMA.

Objectifs visés

- Conseiller les équipes responsables au MSSS sur la mise en œuvre du programme, particulièrement sur l'implantation du système d'information, l'organisation des services, les critères d'admissibilité et les balises du programme.
- Fournir des avis pour des soins sécuritaires, efficaces et de qualité pouvant être offerts dans des délais acceptables.
- Donner des avis sur la mise en œuvre du programme de couverture publique de la fécondation in vitro
- Donner des avis à la ministre sur certaines problématiques particulières en PMA.
- Faire des recommandations relatives aux standards de pratique clinique ayant éventuellement un impact sur l'organisation des services.
- Favoriser le fonctionnement en réseau de tous les centres offrant des services de PMA au Québec.
- Collaborer à l'amélioration des pratiques en PMA et en prévention de l'infertilité.

Gouvernance

- Les membres sont nommés par la ministre sous la recommandation de la sous-ministre adjointe de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés pour l'ensemble de la durée du mandat.
- Le comité est composé de médecins titulaires d'un certificat de spécialiste en obstétrique-gynécologie et d'un certificat de spécialiste en endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité, de médecin titulaire d'un certificat de spécialiste en obstétrique-gynécologie, de médecin titulaire d'un certificat de spécialiste en pédiatrie, d'un éthicien, d'un embryologiste, de membres du MSSS ainsi que d'un patient partenaire qui sont tous nommés pour 3 ans.
- Les membres s'engagent à participer à 4 à 6 rencontres par année, et ce, de préférence en présentiel.
- Les représentants du MSSS sont responsables de la permanence et de l'infrastructure de fonctionnement du comité d'expert.
- Le président soutient l'équipe de la Direction santé mère-enfant (DSME) dans l'organisation et la planification des rencontres du comité d'expert. Il peut également agir comme médecin-conseil en soutien à la DSME.
- La mise en œuvre du comité est prévue pour le printemps 2019.